



PRATIQUE

Conciliateur de justice

La conciliation, une solution pour mettre fin au conflit

Permanences du conciliateur de justice suspendues



La crise sanitaire due à la pandémie de Covid-19 a suspendu les rendez-vous avec le conciliateur de justice qui se déroulaient une fois par mois en Mairie du Châtelet-en-Brie.

Les dates des prochaines permanences seront déterminées à partir du mois de septembre 2020.

Informations générales

Vous pourrez rencontrer, **exclusivement sur rendez-vous**, cet auxiliaire de justice, assermenté et bénévole, impartial et discret, dont la mission est de favoriser un règlement amiable des conflits.

Les litiges concernés par la conciliation sont d'ordre familial, professionnel ou de consommation, tels que troubles de voisinage, conflit entre un propriétaire et un locataire, créances impayées, malfaçons, difficultés à faire exécuter un contrat, etc.

Rendez-vous à prendre 01 60 69 40 40, à partir de septembre.

[➔ Informations supplémentaires - conciliateurs.fr](https://www.conciliateurs.fr) 